Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Mesnil-Barré (le) - Tome III

Mesnil-Barré (le). chât., f. et m^{in}, c^{ne} de *Saint-Germain-le-Guillaume,* à 2.500 m. S. du bourg, sur l'Ernée. — *La terre du M.-B.,* 1388 (Arch. nat., P. 1.334/1). — *Herbergement, domaine et appartenances du M.-B.,* 1410 (Tit. de la famille de Crozé). — *Le seigneur du lieu du M.-B.,* 1458 (Cab. de la Beauluère). — Chât., chapelle, m^{in} (Jaillot). — *Ménil,* chât., vill. (Cassini). — *Ménil* (Ét.-M.). — Une petite partie de la seigneurie mouvait de la châtellenie de Saint-Ouen. De la châtellenie d'Ernée relevaient « l'herbergement, domaine et appartenances… entre le russel chéant au gué du Mesnil appelé la Fillière, rendant au bout de la haie, appelée la Haye du Meslier, rendant au chemin tendant d'Andouillé à Saint-Germain-le-Guillaume et partant dudit chemin comme le vieil fossé l'enlève, rendant tout droit au ruissel de Perrousel et comme ledit russel l'enlève, ferant (?), à la rivière d'Ernée ;… item les domaines des Bélocières, de la Boetardière ; le four de Saint-Germain ; l'estang de la Soaisselière (?), le droit de prendre bois pour réparation dudit herbergement dans la forest de Mayenne ; foy et hommage de la Mitrie, la Cicorie, l'Erraudière, la Bouterie, Beulain, tenu au charroy d'une pipe de vin de Houssay, la Frounelière, le Rocher ; droit de justice foncière ». Le seigneur était fondateur de l'église de Saint-Germain-le-Guillaume et prétendait au même titre sur l'église d'Andouillé, avec assez de vraisemblance pour que le conseil du duc de la Trémoïlle fût d'avis en 1775 d'acheter le domaine, en poussant l'adjudication jusqu'à 100.000 ℔. La terre comprenait alors les domaines de Lamirault, Chauvin, Joué, les métairies du Harcher, la Hollière (?), la Corderie, la Bastardière, la Durlière, le moulin du Mesnil, celui de la Forge ou de Littard, les bois, etc. François de Fontenailles et Françoise de la Palu, sa femme, fondèrent en 1551 une chapelle de deux messes sous le vocable de saint François, « pour qu'il leur soit donné grâce de vivre dans la grâce de Dieu et enfin avoir la gloire éternelle de Paradis ». Le Grand-Bordage d'Andouillé formait le temporel.

Le château fut pillé par les Anglais de la garnison de Mayenne en 1433. Après la reddition de Laval à Henri IV, en 1594, le maréchal d'Aumont ordonna d'abord de raser la place qui tenait pour la Ligue, puis, se ravisant, il chargea le sieur de Crannes d'y mettre une garnison.

Seigneurs : Robin d'Averton, 1387, 1388. — Julien d'A. rend aveu, 1410. — Jean d'A., mari d'Isabeau d'Avaugour, 1442. — Guyon de Fontenailles, fils d'Isabeau d'Averton, marié en 1460 à Isabeau de Feschal, 1490. — Jean de F., 1518. — Guyon de F., 1521, 1529. — François de F., mari de Françoise de la Palu, d'où Jean de F., père de Julienne qui épousa Jean du Matz et mourut en 1613, douze jours avant François du Matz, son fils unique. Jeanne de la Bahoullière, la seconde femme de François de Fontenailles, épousée le 17 novembre 1588, n'eut qu'une fille, nommée Françoise, qui mourut sans alliance et presque centenaire. La mère s'était remariée à Étienne Gougeon, sieur de Picquaigne, d'où Ambroise G., femme de M. de Mark, dont Antoine de Cousinot épousa la fille, nommée Scholastique.

Jean du Matz, marié le 29 avril 1610 en cour de Domfront avec Julienne de Fontenailles, s'était porté acquéreur du Mesnil par désistement de Nicolas Le Cornu, sieur de la Chevalerie, et par divers actes de 1613, 1614, 1616, qui ne semblent pas avoir été définitifs, mais en vertu desquels ses descendants possédèrent et habitèrent le domaine : René du M., marié avant 1636 à Gillonne de la Marzelière ; Charles du M., fils aîné, mineur encore en 1662, mari d'Hélène du Guesclin, mort avant 1684 ; leurs enfants, nés au Mesnil-Barré, ne reçurent les cérémonies du baptême qu'âgés de plus de vingt ans, après la mort de leur père. Ils eurent de la peine à

conserver l'héritage paternel. Françoise de Fontenailles, fille de Jeanne de la Bahoullière, étant venue à mourir, après avoir toujours protesté contre la possession des du Matz, sa succession déclarée en déshérence fut donnée par le roi au sieur Regnier de Voisy, lieutenant des dragons au régiment de Poisac, 1697. Le marquis du Brossay, Louis-Charles-Vincent du Matz, fit valoir sa possession « depuis plusieurs années », et ses droits comme héritier de Julienne de Fontenailles. Il dut se désister, mais en 1703 Chamillard, le futur ministre d'État, auquel il écrit une lettre très familière, fut mis en possession du Mesnil-Barré sans que les prétentions d'Antoine de Cousinot réussissent à l'évincer. Il avait épousé Marie de la Beaulne Le Blanc et laissa pour héritiers Joseph-Joachim, époux de Marie du Boberil, et Vincente-Clarisse, ses frère et sœur, sur qui la terre resta continuellement en saisie. Les héritiers : Louise-Aubine de Goyon, Joseph-René de Goyon, aumônier de la reine, et Rose de Goyon, firent afficher la vente à la porte du palais de Laval le 24 janvier 1755, afin de se porter acquéreurs et de s'affranchir des dettes. disaient les officiers du comté. Jean-Baptiste de Goyon de Beaufort et Jean-Baptiste de Caradreux, mari de Rose-Madeleine de Goyon, n'en étaient pas moins propriétaires en 1782. Les greniers furent pillés en l'an III, et le fermier judiciaire en voulait rendre responsable la municipalité d'Andouillé. Le 28 messidor an IV et le 6 frimaire an XI, il y eut mise en vente nationale sur Mme de Goyon de Beaufort.

Lib. fundat., t. VI. — Ins. eccl., t. XLIII, f. 40. — Chart. de M. le duc de la Trémoïlle. — Arch. nat., Q/1. 699 ; T. 603/5 ; KK. 324. — Reg. par. de Saint-Germain-le-Guillaume. — Arch. de la M., B. 21, 770, 1.160, 1.193, 1.740.